



Règlement Matches Amicaux Officiels

- Seuls les joueurs licenciés pourront participer aux matchs (voir règlements généraux)
- Etablir obligatoirement la feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District) celle-ci devra être retournée par mail le lundi suivant.
- Etablir obligatoirement la feuille d'émargement « COVID ». Celle-ci sera conservée par le club.
- Pour les équipes séniors, U18 et U15 18 joueurs maximum pourront être inscrits sur la feuille de match et 15 joueurs pour les U13 et U11.
- Le club recevant désignera un arbitre ou un dirigeant licencié du club (aucun arbitre ne sera désigné par le District).
- Les sanctions administratives ne seront pas facturées au club. Cependant en cas d'incident grave pendant le déroulement d'un match l'arbitre transmettra un rapport auprès du District et de la commission de Discipline.
- Les matchs pourront se dérouler soit le vendredi soir, le samedi ou le dimanche (voire en semaine).
- Aménagement du temps de jeu possible (ex : 3x30 min).

